R1 :

Les épreuves :

Canoë ou kayak monoplace en eau vive (classe II à III) sur un parcours slalomé. Epreuve à **coefficient 2**

Pour les disciplines d'eau-vive, l'esquimautage en eau vive lors est obligatoire. Celui-ci doit être réalisé en K1 ou C1 slalom, durant le parcours d'eau vive dans une partie prévue à cet effet ou dès la fin du parcours. L'esquimautage doit obligatoirement être réalisé le jour des tests, pas de rattrapage prévu.

Pour les disciplines d'eau calme, l'esquimautage n'est pas obligatoire.

Pour les U14, spécialiste slalom, le parcours doit obligatoirement être réalisé en K1 et C1. Pour les autres disciplines, le, la candidat(e) choisi l'embarcation de son choix.

Résultat du test (attribution d'une note de 0 à 5) selon les critères suivants :

- 5 : Trajectoire fluide et précise

- 4 : Bon contrôle du bateau, peu d'anticipation des actions

- 3 : Parcours respecté avec difficulté, trajectoires approximatives

- 2 : Parcours respecté avec beaucoup de difficulté, trajectoires très approximatives

- 1 : Pas de contrôle du bateau, non-respect du parcours imposé

- 0 : Dessalage et/ou abandon dès le début du parcours

Consignes aux évaluateurs

- L'évaluateur remplit une grille d'évaluation pour chaque candidat et chaque épreuve (tableau Excel). Le responsable du groupe repart avec une fiche Excel synthétisant tous les résultats du groupe sur cette épreuve. Cette fiche sera donnée au R1 des tests.
- L'évaluateur formalise par écrit ses remarques si nécessaire.
- Les évaluateurs engagent leur propre responsabilité.
- Les résultats seront affichés tout au long de la journée. En cas d'erreur seul le R1 des tests peut vérifier les résultats.
- L'esquimautage se réalise durant ou juste à l'issu de la démonstration slalom, dans une zone délimitée. 1 seul essai.

Posture des évaluateurs et égalité des candidats :

Les candidats doivent bénéficier des mêmes conditions d'épreuves.

- Les évaluateurs ne peuvent pas adapter ni le contenu des épreuves, ni les critères d'évaluation : il s'agit d'épreuves nationales communes.
- Les évaluateurs s'attachent à être le plus clair possible dans la présentation des épreuves aux candidats.
- Si les conditions le permettent il est conseillé de faire une présentation des épreuves en salle à l'ensemble des candidats, en début de journée et de la clôturer lorsqu'il n'y a plus de questions des candidats.
- Les évaluateurs ne doivent pas aider les candidats lors de leurs épreuves. Si un conseil ou une précision est apporté à un candidat, il devra être communiqué à l'ensemble des candidats de la session.
- Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces conseils, le R1 de chaque épreuve mettra en place une harmonisation avec l'ensemble des évaluateurs, avant le démarrage des épreuves.

Sécurité des candidats :

- Le matériel des candidats est conforme aux normes de sécurité et en état de fonctionnement.
- Les évaluateurs sont tenus d'assurer la sécurité des candidats.
- La sécurité est donc organisée par les évaluateurs.
- En cas de posture et/ou de discours pouvant mettre en danger autrui, le candidat se fera refuser l'accès aux épreuves.